

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Voyage à Paris.* — VAUD : *Les traitements à Château-d'Oex.* — *Bureau de placement.* — *Postes au concours.* — *Classes primaires supérieures.* — GENÈVE : *Thé-vente.* — U. I. P. G. : *Aux membres des deux sections.* — U. I. P. G. MESSIEURS : *Convocation.* — *Enseignement de l'écriture.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — *Rappel.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Les faucheuses, chanson française.* — F. M. *Liste de chansons pour l'été.* POÈMES ET PROSE D'ÉTÉ.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

Voyage à Paris à l'occasion de l'Exposition internationale.

Nous rappelons que les inscriptions doivent être adressées *dans le plus bref délai possible*, soit à M. Gustave Willemin, président de la S. P. R. à Jussy (Genève), soit à M. Charles Duchemin, secrétaire de la S. P. R., à Cartigny (Genève).

Prix.

comprenant le service à l'hôtel (sans boisson), selon catégorie choisie — pourboires et taxes, transfert de la gare à l'hôtel et vice versa — ainsi que le billet de chemin de fer :

	1 ^{re} catégorie (pension)	2 ^e catégorie (demi-pension)	3 ^e catégorie (ch. et pt déjeuner.)
Chemin de fer 2 ^e classe	112.—	103.—	78.—
» 3 ^e classe	100.—	91.—	66.—

(La demi-pension comprend la chambre, le petit-déjeuner et un des deux autres repas au choix.)

Pour le programme, voir *L'Educateur*, N° 19, du 15 mai 1937.

Renseignements complémentaires.

Horaires :

de Genève	Genève	dép. 21 h. 40.	Paris	arr. 6 h. 45.
	Paris	» 22 h. 20.	Genève	» 7 h. 10.
de Lausanne	Lausanne	dép. 23 h. 05.	Paris	arr. 7 h. 05.
	Paris	» 22 h. 50.	Lausanne	» 7 h.
de Neuchâtel	Neuchâtel	dép. 23 h. 05.	Paris	arr. 7 h. 05.
	Paris	» 22 h. 55.	Neuchâtel	» 7 h. 33.

Le voyage aura lieu quel que soit le nombre des participants au départ des trois villes.

Il y aura un petit supplément (1 à 2 fr.) à payer pour les participants quittant Lausanne ou Neuchâtel, aucune réduction n'étant accordée pour les trajets effectués sur territoire suisse.

La carte de légitimation (prix 4 fr.) sera remise par le Comité d'organisation à toutes les personnes qui désireront prolonger leur séjour en France ; cette carte donnera droit au *retour individuel* ; elle permettra en outre d'obtenir un nombre illimité d'entrées à l'Exposition avec une réduction de 50 %.

A Paris, une grande liberté sera laissée aux participants de manière que chacun puisse disposer de son temps à son gré.

Pour les voyages en Belgique ou aux Châteaux de la Loire, le prix de l'excursion comprend non seulement le logement du 5^e jour à Paris et le petit déjeuner du 6^e jour, mais encore le logement à Paris le soir du retour. — Les inscriptions pour la Belgique ou la Loire pourront être adressées jusqu'à l'avant-veille du départ (20 juillet).

Un prix spécial sera établi (et publié dans le prochain numéro de *L'Educateur*) pour les collègues qui désireraient se rendre à Paris en automobile.

Les hôtels ont été réservés dans l'arrondissement de l'Exposition.

Il va sans dire que les parents et amis des membres de la S. P. R. peuvent se joindre à notre groupe ; ils jouiront des mêmes réductions et avantages que les membres eux-mêmes.

Etant donné la modicité des prix, nous comptons sur un grand nombre d'inscriptions.

Le Comité central S. P. R. est à disposition des membres pour tous renseignements et prie instamment les intéressés d'envoyer leur adhésion le plus rapidement possible afin de faciliter la tâche du Comité d'organisation.

Charles DUCHEMIN,

Secrétaire de la S. P. R., Cartigny (Genève).

S. P. R.

Le Comité de la S. P. R. engage vivement tous les membres de nos sections cantonales à favoriser les entreprises de transports et les maisons de commerce qui font de la publicité dans notre journal.

VAUD LES TRAITEMENTS DU CORPS ENSEIGNANT A CHATEAU-D'OEX

On se souvient qu'en janvier dernier, le Conseil communal de Château-d'Oex a voté une diminution globale de 8¹/₃ % sur les salaires du corps enseignant, réduction correspondant à un mois de traitement en août.

Cette mesure illégale a donné lieu à diverses réactions dans le canton, et le Conseil d'Etat, par deux fois, en février et en mars, a prié la commune de verser au corps enseignant son salaire intégral.

Non seulement la commune fit la sourde oreille, mais les mêmes retenues furent opérées en mars et avril. Le 27 mai dernier, les autorités de Château-d'Oex ont convoqué le corps enseignant pour lui demander s'il consentirait à ces mêmes retenues mensuelles jusqu'en décembre 1937, date à laquelle elles pourraient être remboursées aux intéressés si « les finances communales le permettent ».

Nos collègues ont répondu très sagement : « Les autorités communales n'ont pas à discuter avec eux au sujet de leur salaire qui est fixé par une loi cantonale ».

Le comité S. P. V. félicite les collègues de Château-d'Oex pour leur attitude digne et leur réponse nette et énergique qui met le point final à tout marchandage.

Ce déni de légalité sera réglé comme il se doit par l'autorité supérieure. M. le chef du Département nous donne, en date du 25 mai, les précisions suivantes : le Conseil d'Etat vient de rappeler à la Municipalité de Château-d'Oex que les retenues abusives opérées sur les traitements de février, mars et avril doivent être restituées au personnel enseignant, faute de quoi l'Etat prendra les mesures qui s'imposent.

Dont acte.

Comité S. P. V.

BUREAU DE PLACEMENT

1. Quelles familles d'instituteurs prendraient en *pension*, pendant les vacances, de mi-juillet à mi-août et peut-être en automne, des normaliens bernois désireux de se perfectionner en français ? Indiquer prix et avantages offerts.

2. Un avocat de Yougoslavie désire placer son fils de 16 ans pendant 2 mois dans une famille d'instituteur ou de professeur.

3. *Echanges* à disposition pour vacances d'été, un entre autres pour le Prättigau.

L. CORNUZ, institutrice, Vevey.

POSTES AU CONCOURS

Ormont-dessus : instituteur (jusqu'au 15 juin).

Daillens : institutrice (jusqu'au 18 juin).

Yverdon : instituteur (jusqu'au 22 juin).

Leysin : institutrice (jusqu'au 22 juin).

CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

L'assemblée annuelle des maîtres primaires supérieurs du canton de Vaud a eu lieu le 29 mai à Lausanne. Elle a réuni une quarantaine de participants, lesquels ont entendu d'abord, à l'Ecole de Chimie,

une conférence de M. le professeur Bischoff sur ce sujet : « Comment démasquer les faux ? »

Le conférencier a envisagé plus spécialement deux formes fréquentes du domaine des falsifications, celles des écritures et de la monnaie. Il a démontré, par la parole et par l'image, que si les faussaires font preuve à l'occasion d'un art consommé, la technique moderne est admirablement armée pour les dépister. Des applaudissements chaleureux ont prouvé à M. Bischoff la reconnaissance de ses auditeurs.

Suivit une courte séance administrative, dont l'ordre du jour ne comportait que des opérations statutaires. A. M.

GENÈVE

THÉ - VENTE

en faveur des enfants retardés des écoles genevoises.

Le corps enseignant des classes spéciales organise un thé-vente, à l'Ecole enfantine de St-Antoine, le samedi 12 juin, dès 15 heures. Le produit de cette vente permettra l'achat de matériel complémentaire pour le travail manuel.

Une exposition de travaux d'élèves et des tableaux renseigneront les visiteurs sur l'enseignement dans les classes spéciales à Genève. Nous nous permettons de compter tout spécialement sur nos collègues, particulièrement capables de sentir la nécessité de notre travail. Nous comptons non seulement sur leur sympathie, mais sur leur collaboration dans notre tâche quotidienne, et nous nous réjouissons de cette occasion de leur montrer, mieux que nous ne le pouvons pendant le travail, ce que font nos élèves. N. B.

U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS

Nos deux comités engagent vivement les membres de l'U.I.P.G. à favoriser les maisons de commerce ou les entreprises de transports qui ont bien voulu consentir des facilités aux membres de nos associations.

Faire usage de sa carte, c'est encourager ceux qui sont bien disposés à notre égard ; c'est profiter d'avantages qui nous sont gracieusement offerts ; c'est engager d'autres maisons à nous accorder d'autres facilités.

J. BORSA.

C. DUCHEMIN.

U. I. P. G. — MESSIEURS

Convocation.

Les collègues qui s'intéressent au **Groupe d'études pédagogiques** organisé par Uldry sont convoqués le vendredi 18, à 17 heures, école du Grütli, salle 7.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE

Exposition de travaux.

Une exposition consacrée au **nouvel enseignement de l'écriture** sera ouverte du jeudi 10 au samedi 19 juin dans la **salle de réunion de l'Ecole du Mail**, rue du Village suisse.

Le but de cette exposition est de montrer aux parents et au public en général les premiers résultats obtenus avec la nouvelle méthode.

Une visite aux travaux exposés permettra à nos collègues de faire d'intéressantes comparaisons.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Le Comité central s'est réuni, le 15 mai, à Auvernier.

Une demande de *secours* a été adressée à la Caisse d'entr'aide ; elle a été accordée en principe, mais sous réserve d'un complément d'enquête.

Il est porté à la connaissance du Comité central qu'une consultation des cantons a été ordonnée par la Confédération en vue d'une *revision de la loi fédérale sur les fabriques* tendant à porter l'âge de l'entrée en apprentissage de 14 à 15 ans. Le Gouvernement neuchâtois s'est prononcé en faveur de cette revision qui aura vraisemblablement pour conséquence une prolongation de la scolarité jusqu'à 15 ans.

Le président donne ensuite lecture de la *lettre* adressée, en date du 3 mai, par le Comité central au groupe d'assurés qui ont combattu le projet de loi sur le Fonds scolaire.

Le Comité central examine le projet définitif de la circulaire qui sera adressée prochainement aux sections en vue d'une revision des statuts permettant aux institutrices d'avoir six représentantes au Comité central. Une votation générale aura lieu sur la question et les modalités en sont mises au point.

La nouvelle loi sur le Fonds scolaire, les débats auxquels elle a donné lieu au Grand Conseil ainsi que les démarches des intéressés font l'objet d'un long examen. Le Comité central conjointement avec le Comité du Fonds a estimé que tous ses efforts devaient tendre à obtenir de la part des communes une allocation sensiblement supérieure. Il a réussi à obtenir une augmentation de 5000 fr., ce qui fait que les communes feront un versement annuel de 85 000 fr. au lieu de 80 000 fr. Mais nous sommes ainsi encore bien loin de compte. Le projet initial prévoyait que la contribution des communes devrait s'élever à 125 000 fr. La différence de 40 000 fr. est tombée à la charge des membres du Fonds sous forme d'une augmentation des primes et d'une nouvelle amputation des pensions. Remarquons que la quote-part réclamée aux pouvoirs publics correspondait aux

pertes de primes occasionnées par les suppressions de classes pendant la période de 1920-1936. Les économies résultant de ces suppressions se partageant par moitié entre l'Etat et les communes, il était tout naturel que chacun de ces organismes prît à sa charge la moitié de l'allocation destinée à couvrir le préjudice occasionné au Fonds par les suppressions de classe. L'Etat a accepté son fardeau tandis que les communes se sont récusées pour la somme de 40 000 fr. indiquée ci-dessus. Il est injuste que nous fassions les frais d'une mesure qui a bouleversé les finances du Fonds et dont celui-ci n'est pas responsable. C'est la constatation la plus douloureuse que le Comité central a faite au cours de son examen.

Il est vrai que la loi prescrit qu'en compensation du supplément de 5000 fr. mis à la charge des communes, la surprime de 5 % prélevée sur la haute-paie sera ramenée à 3 %. A une condition, cependant, c'est que l'amélioration apportée à la dernière minute à la situation d'un groupe de veuves et d'invalides n'absorbe pas plus de 5000 fr. La satisfaction accordée au Comité central qui revendiquait une atténuation de la surprime n'est donc pas complète, en raison de cette restriction inattendue.

Le Comité central avait jugé nécessaire aussi de requérir avec le Comité du Fonds le droit, pour ce dernier, de conserver la gérance de l'institution, droit que le projet de loi lui enlevait pour l'attribuer au Département de l'Instruction publique. Au Grand conseil, la discussion sur ce point a montré que les intentions des requérants ont été fâcheusement interprétées, et il ne faut pas s'en étonner puisque des assurés, en jetant le discrédit sur certains membres du Comité du Fonds, en les accusant, en particulier, de soigner leurs intérêts personnels, ont réussi à ébranler la confiance dont étaient entourés les administrateurs du Fonds. On a même lancé dans le public le nom du successeur du gérant actuel du Fonds, ce qui fait qu'on aura vu des intérêts particuliers dissimulés derrière une question de principe. Le Grand conseil a passé outre à notre demande, ce qui est regrettable. La pétition des deux comités ne visait qu'à accorder au Comité du Fonds le droit de nommer un gérant rétribué par lui, ce qui est bien légitime. Les dispositions adoptées lui enlèvent le droit de nomination pour ne lui laisser que l'obligation de payer. Autant dire que l'énorme comité qui va succéder à l'ancien sera placé sous tutelle.

Les deux comités n'ont soulevé que les trois points dont il vient d'être question pour rester dans le domaine du possible. Parmi les dispositions nouvelles, plusieurs ne sont pas irréprochables, telle, par exemple, la trop grande différence entre les primes des deux sexes d'assurés. Le Comité central les a passées sous silence pour ne pas aller au-devant d'un échec certain. Toute modification importante de chiffres aurait exigé de nouveaux calculs que la Commission parle-

mentaire et le Conseil d'Etat n'auraient pas admis pour éviter le renvoi de la loi au nouveau Grand conseil. Lors de l'établissement du prochain bilan technique, soit dans cinq ans, si la situation se révèle assez bonne, il y aura quelque chance d'atténuer la rigueur de plusieurs mesures.

Le Comité central est mis encore au courant des débats du Grand conseil auxquels plusieurs membres ont assisté. Nombre de députés s'en sont remis aux conclusions de la Commission et aux déclarations de l'expert vu la difficulté d'apprécier la valeur des mesures nouvelles. Une voix par contre a abondamment critiqué le projet de loi avec des arguments qui n'étaient pas exempts d'erreurs. Le rapporteur de la commission avec plusieurs de ses collègues a dû se défendre énergiquement contre le renvoi de la loi proposée par un membre lui-même de la commission. Le Grand conseil a dû se prononcer sur certaines propositions assez inattendues. Un député a demandé, par exemple, que l'instituteur encore enfoui dans le célibat, au moment de la retraite, soit mis au bénéfice d'une rente d'institutrice après avoir payé les primes afférentes à une rente d'instituteur. Il va de soi que cette singulière trouvaille n'a eu aucun succès.

Nous tenons à donner ici la teneur de l'article 16 de la loi, pour bien fixer les idées au sujet de la surprime dont il a été question plus haut : *Article 16. Les membres du Fonds sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle fixée comme suit :*

a) *Une part de 300 fr. pour les institutrices et de 330 fr. pour les instituteurs.*

b) *Une part calculée à raison du 3% de la haute-paie acquise.*

Les cotisations sont dues pendant toute la durée de l'activité de l'assuré.

Le montant en est retenu sur les traitements. Tout mois commencé est dû.

Si le bilan technique et financier du Fonds l'exige, les assurés prendront à leur charge un supplément de cotisation calculé sur la haute-paie acquise et pouvant s'élever à 2%.

C'est, nous le répétons, les améliorations apportées à la situation d'un groupe de veuves et d'invalides, la veille de la votation de la loi, qui a engagé la Commission à prendre la mesure de réserve formulée dans le dernier alinéa.

* * *

Le réajustement de la haute-paie qui s'effectue cette année a donné lieu à de légitimes réclamations, en ce sens que le point de départ de l'opération devrait être le 1^{er} janvier 1936 et non le 1^{er} janvier 1937. Il s'ensuit que l'annuité de 1936 manque à l'appel. Ce réajustement ne concerne que les titulaires qui n'ont pas encore atteint le maximum de la haute-paie. Un projet de requête dont le

comité prend connaissance sera adressé au Département de l'Instruction publique. Ce document sera publié prochainement dans le *Bulletin* avec la réponse qui nous sera adressée.

Le renchérissement du coût de la vie, l'augmentation des primes du Fonds scolaire consécutifs aux diminutions de traitement vont plonger beaucoup d'entre nous dans une situation financière bien critique. Nombre de budgets ont bouclé en déficit l'année dernière ; ce sera plus grave cette année. Un allègement sous forme d'une diminution du pourcentage de baisse des traitements devient nécessaire. La reprise des affaires et le meilleur rendement des impôts laissent espérer que l'Etat sera en mesure de soulager ses serviteurs. La question sera examinée prochainement avec les représentants des associations cantonales de fonctionnaires et membres du corps enseignant et le Comité central prendra les mesures d'initiatives nécessaires.

La réunion trisannuelle, prévue par les statuts aura lieu cette année. Elle sera d'une journée. Le Comité central se borne à échanger quelques vues préliminaires sur cet objet qui sera repris dans une prochaine séance.

Il est décidé d'intervenir à nouveau auprès du Département de l'Instruction publique afin que l'on porte sur les listes de déplacement des titulaires les plus anciennes des postes isolés. Si cette mesure n'est pas prise on immobilisera encore pendant des années dans les postes les plus pénibles un certain nombre d'institutrices qui donnent toute satisfaction mais qui estiment avoir droit, en retour, à la possibilité de passer à la ville ou au village.

M. H. L. Gédet qui gère la Caisse cantonale de remplacement depuis 25 ans, soit depuis sa fondation, a dressé à cette occasion plusieurs tableaux statistiques fort suggestifs dont il donne connaissance au Comité central. Ces tableaux paraîtront dans le rapport administratif ; chacun pourra donc en prendre connaissance. Nous adressons, au nom de la S. P. N., nos félicitations et nos sincères remerciements à notre cher collègue, à l'occasion de ce jubilé.

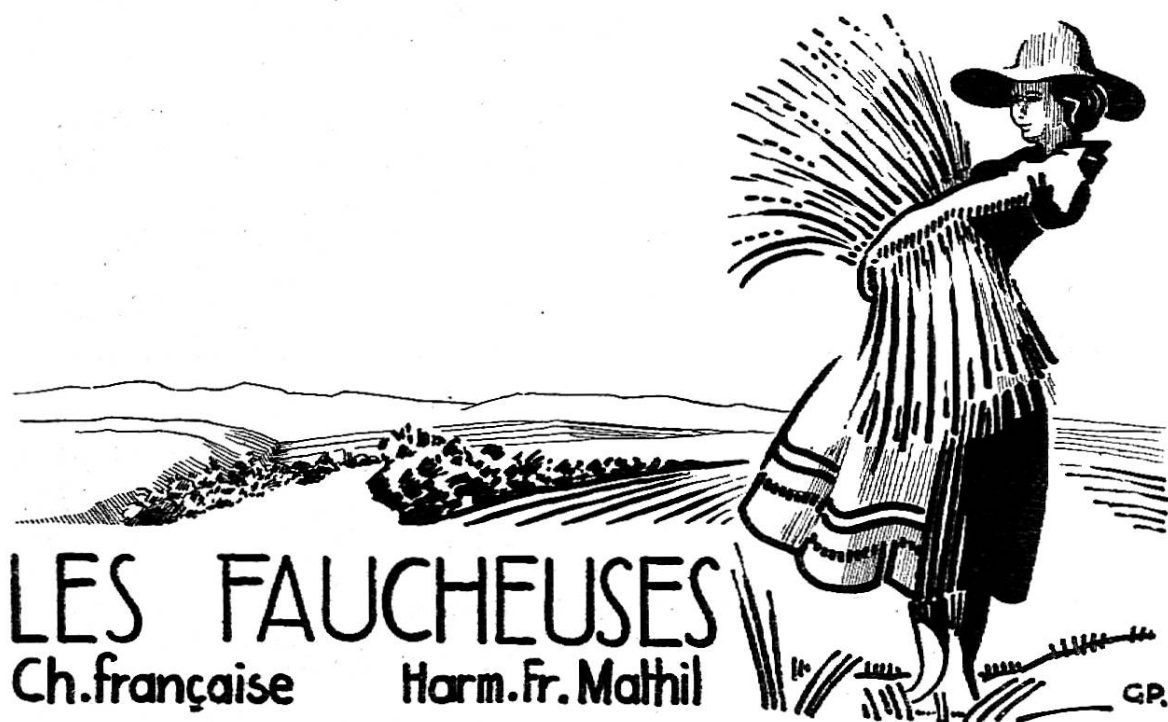
J.-Ed. M.

RAPPEL

Cours de gymnastique organisés par la S. S. M. G. — Les membres du C. E. qui désirent suivre l'un ou l'autre de ces cours et qui n'ont pas encore fait leur demande, doivent envoyer leur *inscription aujourd'hui même 12 juin* dernier délai, à M. P. Jeker, professeur à Soleure.

Il en est de même pour le cours organisé spécialement pour les membres du C. E. qui ont des vacances en automne, cours qui aura lieu du 20 au 25 septembre, à La Chaux-de-Fonds. Les inscriptions de principe données lors de l'appel concernant ce cours, doivent devenir des *inscriptions définitives*. Les adresser également à M. P. Jeker, Soleure, au plus vite.

B. GRANDJEAN.



Lent

1. Au bord de la ri-vière Ya
 un pré à fau-cher Ya un pré à fau-
 cher, Lo doun dé no Ya un pré à fau-
 cher- Lo doun dé no

1. Au bord de la rivière
 Ya un pré à faucher (bis).
 Lo doun dé no
 Ya un pré à faucher.

2. Ya trois jeunes faucheuses
 Qui l'ont pris à faucher (bis),
 Lo doun dé no
 Qui l'ont pris à faucher.

- | | |
|--|--|
| 3. Ya trois jeunes fillettes
Qui l'ont pris à faner (<i>bis</i>),
Lo doun dé no
Qui l'ont pris à faner. | 4. Des trois, deux y allèrent,
La troisième est restée (<i>bis</i>),
Lo doun dé no
La troisième est restée. |
| 5. J'entends sonner les cloches,
Ell' va se marier (<i>bis</i>).
Etc. | 6. Que la plus bell' de toutes
Aill' chercher le dîner (<i>bis</i>).
Etc. |
| 7. Ell' ne fut pas partie
Qu'on la voit s'en r'tourner
Etc. (<i>bis</i>). | 8. « Je viens vous chercher toutes
Vous l'avez bien gagné (<i>bis</i>).
Etc. |
9. C'est Jeann' qui se marie,
Vous d'mand' de l'assister. » [(*bis*)
Etc.

N. B. — Cette chanson est tirée de l'*Anthologie du chant scolaire*. Il n'est pas désirable de chanter l'harmonisation avec tous les couplets. Nous avons noté toutes les paroles pour le cas où l'on ferait une réalisation mimée de la chanson. Si l'on se borne à une exécution chant seul, on choisira quelques strophes ; par exemple : 1, 3, 4, 9. (Réd.)

LISTE DE CHANSONS POUR L'ÉTÉ

I. Tirées de *Chante Jeunesse* :

- | | |
|-------------------------------|---|
| N° 38. La moisson. | N° 139. Matin d'été. |
| » 51. Chanson de la bergère. | » 140. Gloire à l'été. |
| » 55. L'armailli du Moléson. | » 141. Farandole. |
| » 56. Le Ranz des vaches. | » 142. Chant des moissonneurs. |
| » 102. La Taveyane. | » 143. A travers bois. |
| » 103. Chanson des glaneuses. | » 147. Les Armaillis. |
| » 104. La chanson du blé. | » 177. Les cloches du 1 ^{er} août. |

II. Tirées de la *Chansonnaie* :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| Page 11. Chanson de la bergère. | Page 100. Les pommes. |
| » 12. Ranz d'Appenzell. | » 115. Chant des bergers. |
| » 14. Dzatyé de Courtyon. | » 140. Les noisettes. |
| » 26. Le Ranz des vaches. | » 140. Guenillon. |
| » 33. Le jeune montagnard. | » 169. Hymne au soleil. |
| » 38. Ranz bernois. | » 179. Dans la plaine. |
| » 39. La Taveyane. | » 234. Hymne. |
| » 67. Chant du moissonneur. | |

III. Tirées de *Un bouquet de chansons*, de Paychère (édit. Henn) :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| Page 52. Hymne au soleil. | Page 94. Le joyeux armailli. |
| » 60. Ah ! bel été. | » 98. Au matin, dès le réveil. |
| » 75. Les moissons. | » 165. Le pâtre. |

IV. Tirées de l'*Anthologie du chant scolaire* (édit. Heugel) :

- 1^{re} série, 3^e fasc., N° 15. Battons la gerbe.
 » » 4^e » » 10. La chanson de l'aveine.
 » » 10^e » » 12. La Saint-Jean qui s'approche.
 2^e » 1^{er} » » 19. Viens, bergère. (Ranz suisse.)
 » » 1^{er} » » 20. Ranz du Siebenthal.
 » » 4^e » » 16. Les trois rosiers.

V. Tirées du *Chansonnier Jaques-Dalcroze* :

- N° 9. La chanson du blé. N° 91. A travers bois.
 » 33. Les Armaillis. » 92. Au grand soleil.
 » 50. Les blés. F. M.

POÈMES ET PROSES D'ÉTÉ

JUN

...Un bouleau s'arrondit sur la haute prairie, et c'est dimanche,
 on dirait, pour la vie.

L'ÉTÉ

*J'écoute l'été sourd s'avancer dans le jour bleu d'orage et rouler,
 par delà les grands marronniers calmes et la colline, et la montagne.
 La rose la plus rouge embaume le silence, et le ciel éclatant gonfle ses
 grands nuages.*

Pierre GIRARD.

Mon royaume en fleur.

LA MATINÉE CHAMPÊTRE

*J'ai fait claquer les deux volets contre le mur.
 Aussitôt le jardin tout bourdonnant de fleurs
 Est entré dans ma chambre avec un frais murmure
 D'eau vive, et ce qu'il a de lumière et de fleurs.*

*L'herbe, sous la poussière, étincelle de pleurs.
 Pas un nuage au ciel n'en interrompt l'azur ;
 Les coteaux, sur qui traîne une molle vapeur,
 Frémissent au soleil d'un bel or déjà mûr.*

*La servante, au milieu des verts carrés de buis,
 Se remue en sabots et fait grincer le puits.
 Tout le poulailler piaille et le chaume roucoule,*

*La bêche matinale est active aux penchants,
 L'arbre remue, un oiseau passe, une eau s'écoule,
 Et j'aspire la bonne odeur qui vient des champs.*

Ernest RAYNAUD,
 La Tour d'Ivoire.

MATIN

*Dans la grimace du réveil
une paupière s'entrebâille ;
un regard part vers la muraille
et cligne aux reflets du soleil.*

*Un bras se tord, l'autre s'étire ;
sur les draps on frotte son nez,
puis, avec des yeux étonnés,
on voit le jour nouveau sourire.*

*L'air désembrume les esprits ;
le corps, lentement se délivre,
montrant qu'il recommence à vivre
par des gestes et par des cris.*

*Et tout le bel été saute par les croisées
avec de la joie et des jeux,
avec des rires en fusées,
avec les plus fraîches pensées
des matins clairs, des matins bleus !*

Alb. RUDHARDT.

La Rippe, 1925.

LES RONCES PENDENT

*Les ronces pendent dans le chemin, le vent passe
dans les feuilles transparentes des peupliers,
et dans le lavoir jaune, il y a des laveuses,
et souvent des linges à côté sont pliés.*

*Les canards, les poussins jaunes sont dans la boue,
les grillons chantent dans la haie, les moucheron
au-dessus de l'eau volent en faisant des ronds.
Les frelons volent et les petits enfants jouent.*

LE PAYSAN...

*Le paysan, le soir, vient de la foire et toutes
ses brebis marchent avec lui le long des routes.*

*Il y a des veaux qui ne veulent pas marcher
et il est obligé, pour les faire avancer,
de les tirer par le cou avec une corde.*

*Mais les veaux aux museaux blancs et morveux, la mordent.
Les brebis se mettent à courir fort parfois
et le chien de l'homme, qui a l'air d'être en bois,
qui est jaune, les poursuit, aboie en arrière,
et sur la route cela fait de la poussière.*

Francis JAMMES,

De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir.

CHALEUR

*Tout luit, tout bleuit, tout bruit.
Le jour est brûlant comme un fruit
Que le soleil fendille et cuit.*

*Chaque petite feuille est chaude
Et miroite dans l'air où rôde
Comme un parfum de reine-Claude.*

*Du soleil comme de l'eau pleut
Sur tout le pays jaune et bleu.*

Comtesse DE NOAILLES,
L'Ombre des jours. (Calmann-Lévy.)

CALME SOIR

*Six heures du soir en été,
Paix, silence, immobilité.
Des écharpes de soleil dorment
Dans l'herbe épaisse, sous les ormes.
Le temps est dans l'ombre arrêté :
C'est un moment d'éternité.
Un magnolier que le soir creuse
Donne son odeur somptueuse.
Les jardins ont, tout engourdis,
La fixité du paradis...*

Comtesse DE NOAILLES.
Les Forces éternelles. (Fayard.)

SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

*La rose libre des montagnes a sauté de joie cette nuit,
et toutes les roses des campagnes, dans tous les jardins, ont dit :*

*« Sautons, d'un genou léger, mes sœurs, par-dessus les grilles.
L'arrosoir du jardinier vaut-il un brouillard qui brille ? »*

*J'ai vu, dans la nuit d'été, sur toutes les routes de la terre,
courir les roses des parterres vers une rose en liberté !*

Paul FORT,
Cantilènes et ballades. (Flammarion.)

PROSES

ÉTÉ

Le rosier qui encadre la porte est en boutons. Les grillons chantent ; ils chantent éperdument dans l'herbe haute brodée de sauges, de marguerites, d'esparcettes. Cette année, les esparcettes ont revêtu des couleurs magnifiques ; sur la jeunesse des prés, elles ont éclaté en teintes ardentes...

Les grillons chantent dans l'esparcette en fleur, et de temps à autre, du village prochain m'arrive une rumeur connue, le cri d'un coq, le fracas d'une enclume ou l'appel d'une voix.

Je suis debout dans la lumière. J'aspire à pleins poumons des bouffées d'été et de miel. Une petite fille, ayant surgi du trou d'une haie me considère, et Chilpéric, le chat sans maître, se frotte contre ma jambe, la queue en l'air.

Voici la pompe sous le tilleul. Et les pavés cerclés d'herbe devant la grange. Et dans la grange, quand la porte est fermée, le ciel luit entre les tuiles : c'est comme de petits yeux malins, c'est comme de petites étoiles d'azur à scintiller dans l'ombre.

JE PENSE QU'À LA PLACE NEUVE

Je pense qu'à la Place neuve, ça sent un peu le goudron. Devant le Théâtre, la lampe à arc s'encadre des six petits arbres ridicules. Une trompe corne. Un trolley grince. Une passante à souliers blancs va lentement sous son ombrelle. Les personnes cheminent les bras ballants et s'essuient les tempes de leur mouchoir. De la Plaine voisine m'arrive un son de carrousel. Un marchand de glaces à deux sous pousse sa charrette de cotonnade rouge. Les fenêtres du Conservatoire sont fermées. Et je souris dans mon village.

Philippe MONNIER, *Mon Village* (Georg & Co).

FONTAINE

Sonore, brillante, la « via » roulait midi implacable et les gens allaient vite vers la fraîcheur crue des demeures fermées.

Sur la place déserte, coupée en biais par le soleil, une fontaine aspergeait la chaleur avec son bruit gai de feuillage dans le vent. Sous une coupe de pierre, piquée d'un jet d'eau, et d'où allaient choir quatre tortues, quatre éphèbes de bronze, dos à dos, le bras levé vers les bêtes plates, un pied sur un dauphin souffleur de cristal, dominaient de grosses coquilles d'où un ourlet liquide emplissait incessamment un miroir au ras du pavé. Des fils d'eau courbe traçaient leurs arceaux symétriques autour des noirs jeunes hommes. Comment faire plus délicieusement jaillir et tomber de la fraîcheur en un carrefour de ville brûlante ?

J. CHENEVIÈRE, *Les messagers inutiles*.

PROMENADE D'ÉTÉ

Sur la rive où l'on s'arrêta, le coteau venait finir en pente douce et la terre se divisait en petits prés verts, en saulaies séparées par des clôtures, comme autant de jardins minuscules. De l'autre côté de la rivière les bords étaient formés de collines grises, abruptes, rocheuses :

et sur les plus lointaines on découvrait, parmi les sapins, de petits châteaux romantiques avec une tourelle. Au loin, par instants, on entendait aboyer la meute du château de Préveranges.

Nous étions arrivés en ce lieu par un dédale de petits chemins, tantôt hérissés de cailloux blancs, tantôt remplis de sable — chemins qu'aux abords de la rivière les sources vives transformaient en ruisseaux. Au passage, les branches des groseilliers sauvages nous agrippaient par la manche. Et tantôt nous étions plongés dans la fraîche obscurité des fonds de ravins, tantôt au contraire, les haies interrompues, nous baignions dans la claire lumière de toute la vallée. Au loin sur l'autre rive, quand nous approchâmes, un homme accroché aux rocs, d'un geste lent, tendait des cordes à poissons. Qu'il faisait beau, mon Dieu !

A. FOURNIER, *Le Grand Meaulnes*.

AU BORD DE L'EAU

Le bassin est une cuvette profonde. A travers l'eau claire le fond paraît ferme. Des cailloux polis rappellent les galets de la mer. Ça et là, de grosses pierres pointues, faites pour labourer le ventre d'un nageur. Une bande de feuilles jaunissantes suit un courant d'eau. De petites médailles d'écume blanche se détachent d'un bouillon et s'en vont à la dérive, au fil de l'eau. On dirait qu'une bouche d'ange qui s'amuse crache du haut du ciel dans le bassin. D'un coup de queue, une ablette court flairer une brindille de bois. Une perche, zèbre de l'eau, lève la tête, se cabre, et se tient droite dans son fourreau de barres. Mon bouchon penche sur le côté et, sous le roulis, s'agite comme ces lapins en carton dont on branle la tête du bout du doigt. De temps en temps on croit voir, bien bas, au delà des cailloux, un mouton floconneux traverser le bassin : c'est un nuage qui passe au-dessus de ma tête.

De gros poissons blancs ouvrent leur gueule lentement, lentement, comme on fait avec les mains quand on veut projeter l'ombre d'une gueule de loup sur un mur.

Un poisson qui se retourne met la tache d'une plaque d'argent dans le terne de l'eau.

Jules RENARD, *Journal*.

BIVOUAC

L'après-midi était déjà rousse, l'ombre se couchait contre les buissons. La bise, bleue depuis le matin, ne respirait plus que mollement sur le lac où luisaient des traînées de calme sans couleur. L'haléine des feux penchait à peine et les tentes du camp ne claquaient plus ni ne se gonflaient. Sur la grève, au soleil, séchaient des caleçons rayés : on avait nagé, plongé, crié et ri dans la vague pure, après l'étape sur la route qui blanchit les bottines brûlantes et fait cligner

les yeux que longe un fil de sueur. Et c'était l'heure du bois, du feu, bientôt de la soupe et du sommeil communs près des deux instructeurs fermes et bons comme de grands frères, et sous l'air du ciel sans toit.

J. CHENEVIÈRE, *Les messagers inutiles*.

LA SIESTE DU COCHON

Il dormait.

C'était un de ces sommeils calmes, plats, profonds et béats que donne l'alliance d'une conscience d'or avec un estomac de fer. Il gisait en travers de la porte qu'il barrait toute ; son ventre rose avait coulé sur le fumier mollet, et s'y reposait, tressautant. Pour mieux être, il avait allongé ses courtes jambes. Un froncement de graisse et trois cils blancs indiquaient seuls la place de ses yeux. Dans son groin immobile, un halètement tranquille allait et venait, et si profondément il goûtait son repos, que sa queue en vrille s'était un peu dénouée...

Ni remords, ni rêve qui le troublât en sa sieste, cet honnête homme de cochon.

E. et J. DE GONCOURT, *Armande*.

L'ALPÉE

Une après-midi, le bruit diffus et monotone du torrent dans sa gorge laissait entendre, en s'entr'ouvrant, le tintement d'une sonnaillerie ; il était percé et fendu. On voyait paraître une première bête, puis dix puis quinze, puis jusqu'à cent. Le petit berger des chèvres soufflait dans sa corne. Ils allumaient le feu dans les chalets : partout en haut des cheminées ou par les trous des portes, un joli petit plumet bleu balançait doucement dans l'absence de tout courant d'air.

Les fumées grandissaient, elles s'aplatissaient du bout, elles se trouvaient confondues dans leur partie supérieure, faisant comme un plafond transparent, comme une toile d'araignée, tendue à plat, à mi-hauteur des parois au-dessus de vous.

Et dessous la vie reprenait et la vie se continuait, avec ces toits posés non loin les uns des autres comme des petits livres sur un tapis vert. Tous ces toits reliés en gris ; avec deux ou trois petits ruisseaux qui brillaient par place comme quand on lève un sabre ; avec des points ronds et des points ovales qui bougeaient un peu partout, les points ronds étant les hommes, les points ovales étant les vaches.

C. F. RAMUZ, *Derborence* (Grasset).

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LOÈCHE-LES-BAINS 1411 m. Tél. 21

Visite des sources 51°. BAINS DE PIEDS CHAUDS en plein air « gratuits ».

Promenades intéressantes :

Col de la Gemmi, 2329 m. Torrenthorn, 3003 m. Echelles d'Albinen.

Vous serez très bien accueillis à l'HOTEL DES ÉTRANGERS.
Prix spéciaux. Grand emplacement pour pique-nique et jeux.

Famille ZUMOFEN-LAGGER.

LES PLÉIADES

SUR VEVEY : 1400 MÈTRES

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades

Nombreuses promenades O O O O O O O O O O Sous-bois et flores superbe.

Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C. E. V. à Vevey. (Tél. 52.922) Buffet Restaurant au sommet.

LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses : Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr. ; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montheron et du Jorat (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Hans Flotron, guide.

Téléphone : Gryon 57.97.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LAC RETAUD S. DIABLERETS

(Alt. 1705) Tél. 43

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs
Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres
Ouverture au début de juin. Avant, s'adr. au propr. : F. MAISON, « La Chapelle », Aigle.

AIGLE - AUTOCARS ISCHY

Buts de courses variés. Départ d'Aigle ou Villeneuve (bateau)
pour Col du Pillon, Col des Mosses, Villars, Champéry, Morgins,
lac Champex, Verbier, etc. Prix réduits pour écoles.

Bonne nouvelle aux amis de la Vallée de Joux :

L'Hôtel de la Lande au Brassus

disparu par suite d'incendie il y a 3 ans, vient d'être entièrement reconstruit. Un superbe
bâtiment s'élève désormais au même endroit qu'autrefois et tout y est prévu pour
recevoir les hôtes amis de la Vallée de Joux. Cuisine, cave et gîte seront des plus soignés.

Se recommande : M. Jetzer-Rochat, nouveau tenancier.

But idéal de promenades et courses d'écoles.

Tél. 63.

CABANE RESTAURANT BARBERINE — Tél. N° 4 S. CHATELARD (Valais)

Lac de Barberine; ravissant but pour excursions, pour écoles, soupe, couche
sur paille, café au lait, 2 fr. par élève, Arrangement pour sociétés. Restau-
ration, pension prix modérés. Funiculaire, bateau, à 10 min. du Barrage de Bar-
berine. Se recom. : Jean Lonfat, membre du C. A. S., Marécottes. Tél. 62.867

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi
du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

PENSION-RESTAURANT DU GRAMMONT au LAC TANAY s/VOUVRY (Valais 1420 m.)

Messieurs les instituteurs

Pour vos courses d'écoles au Grammont, etc., de 1 ou 2 jours. Site ravissant. Demandez
nos prix très modérés. Téléphone 4.715.

L. STEINER.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

AVIS IMPORTANT

Nous invitons cordialement Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices qui viendront à Paris, notamment au Congrès International de l'Enseignement, à visiter notre Maison d'Edition

18, RUE MONSIEUR LE PRINCE PARIS VI

à 150 m. de l'Odéon, de la Sorbonne, du Jardin du Luxembourg

Ils y recevront l'accueil le plus cordial. Ceux d'entre eux qui ont bien voulu se rendre à nos démonstrations de Genève, Lausanne, Neuchâtel, auront encore une notion plus nette de nos productions.

**FERNAND NATHAN, Editeur,
18, Rue Monsieur le Prince, PARIS, VI**

Collège Classique Cantonal

Les examens d'admission pour l'année 1937-38 commenceront :

le jeudi 1er juillet, à 7 heures, pour la IIIe classe ;

le vendredi 9 juillet, à 8 heures, pour toutes les autres classes.

Age requis pour l'entrée en VIe : 10 ans révolus au 31 décembre 1937.

Inscriptions jusqu'au 28 juin pour la IIIe ; 6 juillet pour les autres classes.

Présenter acte de naissance, certificat de vaccination, livret scolaire.

Ouverture de l'année scolaire 1937-38 : lundi 6 septembre, à 14 heures.

Banlieue de Genève

A louer 10 juillet-20 août, jolie villa 5-6 pièces, confort, verdure, bel horizon, sans voisins immédiats, potager, beaucoup légumes (poules si désiré) pour séjour repos. S'adresser collègue L. Tissot, 53, chemin du Bachet de Pesay, Grand-Lancy.

Appareils de démonstration pour l'aviation

à l'usage des écoles

Demandez prospectus

Carl KIRCHNER, Berne